

Le Centre Communal d'Action Sociale met en œuvre la politique sociale de la Ville. Il est ouvert à tous.

Le Maire préside le conseil d'administration, composé d'élus et de représentants du secteur social.

Son action s'articule autour de plusieurs missions obligatoires :

- Domiciliation des personnes sans domicile fixe
- Instruction des demandes d'aide sociale

Et facultatives:

- Secours et aides d'urgence
- Demandes de logements sociaux
- Gestion de l'antenne de la banque alimentaire (ouverte le 1er et le 3ème jeudi du mois à la Maison pour tous)
- Actions de solidarité envers les personnes âgées (repas des aînés, semaine bleue...)
- Gestion d'établissements et de services médico-sociaux à destination des personnes âgées et handicapées : un service polyvalent d'aide et de soins à domicile et un établissement d'hébergement pour personnes âgées



Centre Communal d'Action Sociale

12 rue Arnoult 29 120 PONT L'ABBE ccas@ville-pontlabbe.fr ***

Accueil ouvert du lundi au vendredi 8h3o - 12h0o et 13h3o - 17h0o <u>Standard</u>: 02.98.82.43.50 <u>Fax</u>: 02.98.66.08.93

Ligne directe service d'aide à domicile 02.98.82.43.51 ****

Ligne directe service de soins à domicile

02.98.82.32.56 ssiad.ccas@ville-pontlabbe.fr ****

EHPAD Résidence des Camélias

9 rue Arnoult—29120 PONT-L'ABBE <u>Tél</u>: 02.98.87.23.55 - <u>Fax</u>: 02.98.66.10.19 ehpaddescamelias@orange.fr



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - Pont-l'Abbé -

3 services pour tous et pour chacun





Ces services sont autorisés par décision du Préfet et du Président du Conseil Général qui en fixent les tarifs.

Ils sont soumis à des procédures d'évaluation interne et externe régulières.

A partir de l'évaluation de vos besoins, le Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile établit un projet individualisé d'aide, d'accompagnement et de soins vous permettant de maintenir votre autonomie à votre domicile.

Le CCAS gère toutes les formalités administratives et vous garantit une prise en charge personnalisée, coordonnée et assurée par du personnel qualifié.

Service d'aide à domicile

Le service d'aide à domicile est compétent pour vous assister ponctuellement ou durablement dans l'ensemble des actes de la vie quotidienne

- A ce jour, le service intervient auprès de plus de 300 usagers
- Les interventions sont assurées 7 jours sur 7 de 8h à 20h par des auxiliaires de vie sociale encadrées par une infirmière coordinatrice qui organise votre prise en charge selon vos besoins et à votre rythme
- La constitution des dossiers est assurée par le service administratif
- Vous pouvez bénéficier des avantages fiscaux en vigueur et régler par prélèvement ou CESU ou tout autre moyen à votre convenance

Ses missions :

- entretien du logement et du linge, courses, préparation des repas, etc.
- aides au lever et au coucher, à l'habillage, aux déplacements...
- activités sociales ou relationnelles (promenades, aide aux formalités administratives...)



Service de soins à domicile

Il contribue au maintien à domicile et diffère l'entrée en établissement spécialisé.

- Le service est autorisé pour 34 places dont 3 réservées aux personnes handicapées
- Votre prise en charge est organisée et réévaluée par l'infirmière coordinatrice du service en lien avec d'autres professionnels libéraux si nécessaire
- 7 aides soignant(e)s diplômé(e)s interviennent
 7 jours sur 7 de 8h à 20h pour vous assurer :
 - des soins d'hygiène et de confort
 - une stimulation motrice et mémorielle
 - un accompagnement psychologique

Conditions:

- avoir une prescription médicale (prise en charge par l'assurance maladie)
- être assuré social
- avoir 6o ans et plus ou un handicap



EHPAD Résidence des Camélias

Ancien foyer logement, la Résidence des Camélias est devenue un EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) depuis juillet 2006

- Située en plein cœur de la ville, à proximité des commerces et du parc des camélias, la résidence compte 86 places réparties dans un bâtiment principal, 18 pavillons et 2 bâtiments annexes
- Les logements sont de type T1, T1 bis ou T2
- L'établissement est habilité à recevoir l'aide sociale, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et l'allocation personnalisée au logement (APL)
- Votre loyer inclut la restauration, l'entretien des logements et du linge et les animations
- Le personnel soignant assure les soins infirmiers, d'hygiène et de nursing mais vous conservez le libre choix des autres professionnels de santé (médecin traitant, pharmacie, kinésithérapeute, podologue...)

à votre charge mais remboursables par l'assurance maladie

